



Dossier behandeld door
traité par

CAGN/nv

Halle, le 04 janvier 2023.

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE NATIONALE EXTRAORDINAIRE 2023

Le Conseil d'Administration et de Gestion National vous prie de bien vouloir assister à l'**Assemblée Générale Nationale Extraordinaire** qui aura lieu le **vendredi 20 janvier 2023 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR DEFINITIF

1. Reprise du point n°1 de l'AGN du 28.10.2022

Courrier de l'AWC en application de l'art. 6.4 f de ses Statuts, conséquences des sanctions prises au niveau AWC à l'encontre de Mme Francine LAGEOT et du Comité de l'indépendante de Liège au regard du lâcher de Narbonne international 2022 et éventuelles sanctions RFCB (SANS LA PRESSE)

2. Modifications aux STATUTS

Art. 26 :

Ne peuvent être candidats aux élections, ni faire partie de comités des EP/EPR ou nationaux de la RFCB:

1. tout affilié ayant fait ou faisant l'objet d'une peine de suspension;
2. l'amateur licencié ayant procédé ou fait procéder à une vente totale de ses pigeons pendant une période de trois ans, à partir de la date de la vente, quel que soit l'endroit de son domicile;
3. tout tenancier de local colombophile;
4. tout classificateur licencié **répertorié**;
5. tout convoyeur et expéditeur rémunéré de pigeons voyageurs;

.....

Art. 29 §6

Les Assemblées Générales d'EP/EPR sont convoquées par les comités des EP/EPR dans les délais prévus selon les dispositions du règlement d'ordre intérieur c.à.d. l'ordre du jour provisoire quatre semaines avant la date de l'Assemblée Générale et l'ordre du jour définitif, **dix quinze** jours avant la date de l'Assemblée. Cette ordre du jour provisoire sera aussi détaillé que possible pour les



v.z.w. KBDB

Vereniging zonder winstoogmerk. Aangenomen door de FOD van Financiën en Volksgezondheid.
Association sans but lucratif. Agréée par les SPF des Finances et de la Santé Publique.

Ondernemingsnummer - Numéro d'entreprise 0407138001.

RFCB a.s.b.l.



Gaasbeeksesteenweg 52-54 II Halle

Tel: 02 537 62 11 • Fax: 02 538 57 21

KBC BE79 4338 2420 0133

www.kbdb.be - nationaal@kbdb.be

BIC KREDBEBB

www.rfcb.be - nationale@rfcb.be

affaires sportives afin de permettre aux sociétés d'introduire les propositions, comme prévu au paragraphe suivant de cet article.

Art. 29 § 7 - Proposition de l'EP Brabant flamand

Pour figurer à l'ordre du jour définitif de l'Assemblée Générale, les propositions doivent être introduites soit par le comité de l'EP/EPR, soit par un ou plusieurs affiliés à la RFCB ; dans ce cas elles doivent être contresignées par les membres du Comité Directeur (Président, Secrétaire, Trésorier) ~~d'un cinquième~~ **d'un vingtième** des sociétés affiliées à l'EP/EPR.

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,
Le PRESIDENT NATIONAL,


Pascal BODENGIEN